

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL201

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 146, supprimer le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'une précision inutile).